



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 9 février 2021

L'an deux mille vingt et un le 9 février à 12 h 15, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Camille POUPONNEAU, Maire.

Etaient présents : Camille POUPONNEAU - Brigitte HILLAT - Guillaume BEN - Denise CORTIJO - Miguel PAYAN - Maryline LOUIS LHOSTE - Denis LE BOT - Gilbert FACCO - Nathalie FAYE - Nathalie CROSTA - Bruno COSTES - Odile BASQUIN

Ayant donné pouvoir : Benoît RABIOT à Guillaume BEN – Laurence DEGERS à Gilbert FACCO – Honoré NOUVEL à Guillaume BEN – José SALVADOR à Denise CORTIJO – Corinne DUFILS JUANOLA à Miguel PAYAN – Franck DUVALEY à Denis LE BOT – Nicolas DELPEUCH à Nathalie FAYE – Laurence TARQUIS à Nathalie CROSTA – Yann KERGOURLAY à Brigitte HILLAT – Romuald BEAUVAIS à Miguel PAYAN – Rachel MOUTON à Maryline LOUIS LHOSTE – Fanny PRADIER à Camille POUPONNEAU – Marion JOUAN RENAUD à Nathalie FAYE – Benoît BEAUDOU à Camille POUPONNEAU – Gilles ROUX à Bruno COSTES – Nathalie NICOLAÏDES à Bruno COSTES – Didier KLYSZ à Odile BASQUIN

Secrétaire de séance : Guillaume BEN

Etaient présentes sans voix délibérative : Dorothee CAMPAGNOLLE, Directrice Générale des Services et Pascale FAGET, secrétaire de Direction.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

Décisions n° 202012DMJU02 Avenant n°1 au marché public n° 2019FCS02 conclu entre la ville de Pibrac et l'établissement régional Léo Lagrange Sud-Ouest

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n° 202010DEAC61 du 06 octobre 2020, un avant au marché public de fournitures courantes et de services N°2019FCS02 pour l'organisation et la gestion de services récréatifs, culturels et d'éducation (ALAE – CLAS – PAJ) au profit de la Ville de Pibrac a été pris.

En raison des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sur la période de mars 2020 à mai 2020, les prestations objet du marché public n'ont pu être exécutées, le présent avenant a pour objet de répercuter sur le montant du marché N°2019FCS02 les remboursements et/ou réductions de charges dont a bénéficié la société Léo Lagrange sur la période précitée, en vertu de l'ordonnance N°2020-319 du 25 mars 2020.

Cet avenant d'un montant de 75 538,77 € ne vaut que pour la période de mars 2020 à mai 2020.

Décisions n° 202012DMCP01 Passation d'un marché public pour la fourniture en électricité – éclairage public

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°202010DEAC61 du 06 octobre 2020, il a été décidé d'attribuer le *Marché public pour la fourniture en électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36KVA (segment C5) en éclairage public pour la Ville de Pibrac* au titulaire ci-après désigné :

N° du contrat	Désignation	Attributaire	Tarif
1-EEECH93 - 1	<i>Marché public pour la fourniture en électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36KVA (segment C5) en éclairage public pour la Ville de Pibrac</i>	ÉLECTRICITÉ DE France Représenté par Lionel Zécri Directeur du Marché d'Affaires	Abonnement €/mois HT : 2,06
			Prix unitaire c€/kWh HT : 4,955
			Option énergie renouvelable c€/kWh HT : 0,100

Avant la conclusion de ce nouveau contrat qui a pris effet au 01/01/2021 le prix unitaire était de 6.81 c€/kWh HT, aujourd'hui le prix unitaire est 4.955 c€/kWh HT (soit une différence de 1,855c€/kWh HT).

Par ailleurs, l'ancien contrat prévoyait le prix de l'abonnement à 3,80€/mois HT, aujourd'hui le prix de l'abonnement est de 2,06€/mois HT (soit une différence de 1,74€/mois HT).

Enfin, il a été fait le choix de souscrire à l'option énergie renouvelable s'élevant à 0,100c€/kWh HT et assurant qu'une quantité d'électricité d'origine renouvelable, égale à tout ou partie de la consommation, est injectée sur le réseau électrique.

Décisions n° 202012DMAC02 Demande de subvention auprès de la Préfecture et du Département pour la construction d'une l'école élémentaire

Considérant la période de confinement liée à la crise sanitaire de la COVID-19, le chantier de la nouvelle école élémentaire a démarré avec plus de trois mois de retard et le calendrier des travaux a été modifié pour une livraison définitive de l'équipement reportée à la rentrée de septembre 2022.

De fait, le Conseil municipal a approuvé par délibération n° 202012DEAC95 le 8 décembre dernier un nouvel échelonnement des travaux et également un phasage différents de leur financement sur 2020, 2021 et 2022.

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil municipal n° 202010DEAC61 du 06 octobre 2020, il a été sollicité deux subventions pour la tranche 2 du projet :

- Auprès de l'Etat : la DETR 2021 à hauteur de 300 000 € (travaux et maîtrise d'œuvre)
- Auprès du Conseil Départemental : Contrat de Territoire programmation 2021 à hauteur de 300 000 €.

Décisions n° 202101DMEC01 Vente d'une concession funéraire dans le cimetière Ensaboyo

Conformément, à la décision n°201712DMAC03 du 1^{er} décembre 2017 fixant les tarifs des concessions funéraires, il a été consenti depuis le dernier Conseil municipal la vente d'une concession dans le cimetière d'Ensaboyo au profit de :

CIMETIERE	NATURE DE LA CONCESSION	DUREE	MONTANT
Ensaboyo	Tombe de 4,5 m ²	50 ans	270 €

Délibération n° 202102DEAC01 – Election des administrateurs appelés à siéger au Conseil d'administration du CCAS

Considérant la démission de Mme Florence MAZZOLENI, Conseillère municipale et administratrice du CCAS ;
Considérant que le Conseil d'administration est composé de huit élus et de huit représentants d'associations et de personnes de la société civile ;
Considérant l'absence de candidats supplémentaires sur la liste commune déposée lors de l'élection du 9 juin 2020, il était impossible de pourvoir le siège devenu vacant.

Le Conseil municipal a donc dû procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des membres élus appelés à siéger au Conseil d'administration du CCAS. Les élus ont fait le choix de déposer une liste commune à l'ensemble des groupes politiques du Conseil municipal, comportant les noms de 16 élus.

A l'issu du scrutin, **par 29 voix pour**, ont été proclamés administrateurs, les huit premiers élus dans l'ordre de la liste commune déposée :

- Mme Denise CORTIJO
- Mme Marion JOUAN RENAUD
- M. Miguel PAYAN
- M. José SALVADOR
- M. Guillaume BEN
- Mme Brigitte HILLAT
- Mme Nathalie NICOLAÏDES
- Mme Odile BASQUIN

Délibération n° 202102DEAC02 – Désignation d'un membre suppléant à la Commission consultative permanente

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 202006DEAC16 en date du 9 juin 2020 le Conseil municipal a créé la Commission consultative permanente et à procéder à la désignation de ses membres.

Madame Florence MAZZOLENI de la liste « Continuons d'agir pour Pibrac » a démissionné de ses fonctions de Conseillère municipale par courrier en date du 11 janvier 2021. Elle était membre suppléante à la Commission consultative permanente, le Conseil municipal a dû procéder à son remplacement.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, a désigné Monsieur Gilles ROUX Conseiller municipal de la liste « Continuons d'agir pour Pibrac » en tant que membre suppléant à la Commission consultative permanente.

Délibération n° 202102DEAC03 – Modification du tableau des effectifs

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois pourvus de la commune en date du 8 décembre 2020, Considérant qu'en cas de suppression d'emploi la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique, Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique le 22 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- DE SUPPRIMER le poste d'Attaché principal territorial, à compter du 9 février 2021,
- D'ACTER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Délibération n° 202102DEAC04 – Convention entre la ville de Pibrac et le CDG31 pour une mission de conseil en organisation des ressources humaines

Le Centre de Gestion de la Fonction publique de Haute-Garonne (CDG31) propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent un accompagnement dans des démarches de diagnostic d'organisation, de conduite de changement, de gestion de projet, de mise en place d'outils RH (fiches de poste, règlement intérieur, régime indemnitaire, etc.), de démarches GPEEC.

Afin de mettre en place la mise à jour du règlement intérieur de l'ensemble du personnel communal (Mairie, CCAS et ECP) Madame le Maire a souhaité engager une démarche accompagnée du CDG31. Le coût de cet accompagnement s'élève à 6040 € TTC et doit faire l'objet d'une convention entre les parties, précisant les conditions générales d'intervention ainsi que le tarif de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention afférente,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants soit 6040 € qui seront imputés à l'article 611 « Prestation de services ».

Délibération n° 202102DEAC05 – Porter à connaissance du rapport d'activité 2019 du Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne

La ville de Pibrac, membre du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne, a été destinataire du rapport d'activité dudit syndicat, qui retrace les indicateurs techniques et financiers pour l'année 2019.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

Où l'exposé de Monsieur Miguel PAYAN, adjoint au Maire, délégué au SDEHG, le Conseil municipal a acté :

- AVOIR PRIS connaissance du rapport d'activité 2019 du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.).

Délibération n° 202102DEAC06 – Porter à connaissance du rapport d'activités 2019 du Syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne

La ville de Pibrac, membre du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la forêt de Bouconne, a été destinataire du rapport d'activités dudit syndicat, qui retrace les indicateurs techniques et financiers pour l'année 2019.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

Où l'exposé de Madame le Maire, Présidente dudit syndicat, le Conseil municipal a acté :

- AVOIR PRIS connaissance du rapport d'activités 2019 du Syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne.

Délibération n° 202102DEAC07 – Porter à connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Toulouse Métropole

La ville de Pibrac, commune membre de Toulouse Métropole, a été destinataire du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la Métropole exerce la compétence.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

Où l'exposé de Madame Maryline LOUIS LHOSTE, Adjointe au Maire, déléguée à l'environnement, le Conseil municipal a acté :

- AVOIR PRIS connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Délibération n° 202102DEAC08 – Porter à connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Toulouse Métropole

La ville de Pibrac, commune membre de Toulouse Métropole, a été destinataire du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif, dont la Métropole exerce la compétence.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

Où l'exposé de Madame Brigitte HILLAT, Adjointe au Maire, déléguée à la voirie, le Conseil municipal a acté :

- AVOIR PRIS connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

Délibération n°202102DEAC09 – Approbation du bilan annuel 2020 des acquisitions et cessions immobilières

Une information est faite, une fois par an, à l'assemblée délibérante sur la politique immobilière menée par la collectivité.

Ce bilan est annexé au compte administratif.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte et a approuvé le bilan annuel 2020 qui se décompose comme suit :

Date délibération	Cession / Acquisition	Nature du bien	Adresse	Réf. cadastrales	Identification (acquéreur ou vendeur)	Montant
28/09/2018 Délibération n°201809DEAC55	Acquisition	Terrain avec des espaces verts et l'éclairage public	Allée de la Vialle	AD n°124, AD n°125, AD n°126, AD n°133	Madame Diane GUILBERT (représentante de l'Association Syndicale du Lotissement Les Domaines de Bouconnes II)	A titre gratuit
16/11/2017 Délibération n°201711DEAC64	Cession	Terrain	Impasse de la Gare	AN n°124, AN n°126, AN n°127	Société « Pibrac Parc »	117 260 €
04/05/2018 Délibération n°201805DEAC31	Cession	Terrain	72 avenue François Verdier	BI 349	Toulouse Métropole	A titre gratuit
06/12/2019 Délibération n°201912DEAC56	Cession	Immeuble	1, rue des Mimosas	AR n°97	Mesdames Véronique MONTE et Sophie TURRI (représentant la société LES TUILERIES)	320 000 €

Délibération n°202102DEAC10 – Intégration dans le domaine public communal des espaces verts et éclairage public de deux lotissements

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la voirie est de compétence métropolitaine. A ce titre Toulouse Métropole est compétente pour intégrer les voiries de lotissements dans le Domaine Public.

Les espaces publics n'ayant pas de lien fonctionnel avec la voirie (espaces verts) ainsi que les accessoires restés de compétence communale comme l'éclairage public, sont donc à intégrer par la commune si elle le souhaite.

Dans ce cadre, Toulouse Métropole par délibération n° DEL-20-0588 en date du 30 septembre 2020 a intégré au Domaine Public les voies des lotissements L'Epistolier et les Hauts de Pibrac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- D'INTÉGRER les espaces communs de ces deux lotissements dans le Domaine Public communal et de prendre en charge leur entretien,
- D'INTÉGRER les dispositifs d'éclairage public de ces mêmes lotissements dans le parc communal et de prendre en charge la consommation électrique,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes afférents.

Délibération n°202102DEAC11 – Travaux de rénovation de l'éclairage public square des Tilleuls

A la demande de la commune en date du 23 octobre 2020, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération concernant la rénovation de l'éclairage public square des Tilleuls.

Les travaux consistent au remplacement de 6 points d'éclairage vétustes, composés chacun d'un candélabre de 4 mètres de hauteur avec lanterne types LED de 27 et 38,5 Watts.

Cette opération se traduira par une diminution de 81% d'énergie et donc une économie de 264 euros par an sur la facture de la Ville.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	2 085€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	8 470€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 680€
Total	13 235€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- D'APPROUVER le projet présenté, ci-dessus
- DE COUVRIR la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Délibération n°202102DEAC12 – Subvention exceptionnelle à l'association la Fée des Rations

La Fée Des Rations, jeune association pibracaise, dédiée au ludique sous toutes ses formes, rencontre des difficultés financières passagères liées à la crise sanitaire de la Covid 19.

Afin de ne pas mettre en péril le devenir de cette jeune association très dynamique, la ville souhaite l'accompagner et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de lui accorder une subvention exceptionnelle de 500 euros, pour l'exercice 2021.

Délibération n°202102DEAC13 – Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Colomiers

Les ressources financières de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Colomiers ont été fortement impactées par la crise sanitaire liée à la Covid 19. Le Président de l'Amicale a sollicité la ville de Pibrac afin d'obtenir une aide financière qui lui permettrait d'équilibrer le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé, d'accorder à cette amicale une subvention exceptionnelle de 1 000 euros, pour l'exercice 2021.

Délibération n°202102DEAC14 – Débat et rapport d'orientation budgétaire 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L.2312-1 pour les communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents l'adoption du budget primitif de l'exercice.

Ce débat a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, et les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Miguel PAYAN, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, et après en avoir débattu, le Conseil municipal a acté avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021

Séance clôturée à 15h30.

Le Maire,

Fait à Pibrac le 11 février 2021

Camille POUPONNEAU

